

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier, Hervé Noël, David Le Doussal, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Pascale Douineau
Nadine Constantino a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Michel Forget
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Christophe Couic a donné pouvoir à David Le Doussal à partir de 22h
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

**15. CONVENTION TYPE DE « DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE
COMMUNAUTÉ ET LES COMMUNES POUR LEUR MEDIATHEQUE, DANS LE CADRE DE LA
PROLONGATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Exposé :

Par délibération en date du 16 janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Quimperlé a adopté un Plan de développement de la lecture publique sur son territoire pour une durée de 6 ans visant à optimiser les services de la lecture publique en direction de la population et élargir le lectorat.

D'une durée de 6 ans, le Plan sera caduc au 15 janvier 2020.

Par délibération en date du 27 juin 2019, Quimperlé Communauté a décidé de prolonger la durée de validité du Plan d'une année afin de la porter au 16 janvier 2021.

Il est proposé d'approuver cette prolongation d'une année supplémentaire, jusqu'au 16 janvier 2021, afin de consacrer l'année 2020 à l'écriture d'un nouveau Plan, avec la nouvelle mandature, suite aux élections municipales.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la prolongation du Plan de développement de la lecture publique jusqu'au 16 janvier 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prolongation du Plan de développement de lecture publique avec Quimperlé Communauté.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 10 septembre 2019

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 septembre 2019

P.J. : convention

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.